

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 08/07/2024

VOI.24.00.A01758

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
BOULEVARD LEON BLUM

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 2ème partie, signalisation de danger  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu la demande de l'entreprise SERPOLLET  
Considérant que des travaux de réfection d'une fouille ENEDIS sur trottoir rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 05/07/2024 au 06/07/2024 BOULEVARD LEON BLUM

**ARRÊTE**

**Article 1 :** À compter du 05/07/2024 et jusqu'au 06/07/2024, la circulation est interdite sur la voie de droite une journée pendant le période entre 9h00 et 16h30, BOULEVARD LEON BLUM dans le sens Dole vers Belfort 30 mètres avant l'arrêt de bus Kéolis "GOUNOD".

Les piétons seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et d'autre du chantier.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

**Article 3 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 4 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le - 5 JUL. 2024

Pour la Maire,  
Par déléguation,

Marie ZEHAF  
Conseillère Municipale Déléguée



Faint header text at the top of the page, possibly containing a title or reference number.

Section of text in the upper middle part of the page, appearing as a separate paragraph or heading.



A short line of text or a signature located in the middle right section of the page.

Another short line of text or signature located below the previous one in the middle right section.

A large, dense block of text occupying the middle section of the page, possibly containing the main body of a letter or report.

A short, centered line of text, possibly a separator or a sub-section header.

A block of text in the lower middle section of the page, continuing the main body of text.

Another block of text in the lower middle section, appearing as a separate paragraph.

A block of text in the lower middle section, possibly a concluding paragraph or a signature block.

A block of text in the lower middle section, continuing the main body of text.

A block of text in the lower middle section, possibly a final paragraph or a signature block.

A short line of text or a signature located in the lower part of the page.

A short line of text or a signature located in the lower part of the page.

A short line of text or a signature located in the lower part of the page.

Faint footer text at the bottom of the page, possibly containing a date or page number.